



Doc. 13156
23 avril 2013

L'accès des jeunes aux droits fondamentaux

Amendement¹ n° 9

Dans le projet de recommandation, au paragraphe 4.1, remplacer les mots « les droits des jeunes » par les mots suivants :

« l'accès des jeunes aux droits ».

Note explicative

Cette formulation - « l'accès des jeunes aux droits » - est utilisée par le rapporteur au paragraphe 4. A notre avis, cela semble plus logique d'utiliser cette formulation dans tout le texte du projet de recommandation.

Déposé par:

SHLEGEL Robert, Fédération de Russie, GDE
ARSHBA Otari, Fédération de Russie, GDE
KALASHNIKOV Leonid, Fédération de Russie, GUE
MAKHMUTOV Anvar, Fédération de Russie, GDE
SIDYAKIN Alexander, Fédération de Russie, GDE

1. 2013 - Deuxième partie de session

